

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 31 juillet 2008 à 18 h 30.

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 31 juillet 2008 à 18 h 30..

Absent et excusé : A. BOUCAUT, échevin.

Absente : Josée-Anne LADAVID, conseillère communale.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances communales

A l'unanimité, le Conseil communal décide la conclusion des emprunts suivants auprès de la SA DEXIA BANQUE :

- emprunt de 5.000 en 10 ans pour les honoraires sur avant-projet pour les travaux de sécurisation du Stade Jean Huart ;
- emprunt de 47.193,44 en 10 ans pour les honoraires pour les travaux d'aménagement de l'aire de jeux à Maubray ;
- emprunt de 146.630 en 20 ans pour la part communale dans les travaux d'égouttage de la rue de la Kennelée (plan triennal) ;
- emprunt de 162.000 en 20 ans pour la part communale dans l'achat de la Brasserie Soufflet.

Monsieur VERDONCK constate avec plaisir que les travaux de l'agora space commenceront à l'automne, il se réjouit du bon aboutissement de ce dossier. Il rappelle le délai important (parfois près de 10 ans) pour faire aboutir un dossier avec subsides.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Alain BOUCAUT

MM. VINCENT et WATTECAMPS entrent en séance.

2. Biens immobiliers

Par décision de principe du 24 avril 2008, le Conseil communal décidait la mise en vente de gré à gré des fours à chaux de Crèvecoeur, sis rue de Crèvecoeur, section C n° 107 k d'une superficie de 39 ares 28 centiares, au prix de départ fixé par le Comité d'Acquisition de 20.000 .

Le dossier a été confié à Maître TAEKE, notaire à Brunehaut, pour les mesures de publicité requises. Plusieurs offres se sont succédé et en séance du 25 juin 2008 le Collège a décidé de clôturer le dossier. L'offre la plus disante est celle de Monsieur Anthony SOETE de Brasménil qui offre 125.000 (cent vingt cinq mille euros) pour les fours en question. Une condition à la vente est que les fours ne seront pas démolis.

Monsieur VERDONCK demande à ce qu'il soit veillé à ce que l'aspect extérieur des fours soit préservé.

Monsieur VINCENT rappelle que c'était une condition sine qua none à l'accord de son groupe sur la vente, elle figure bien au compromis de vente. Il se réjouit de la plus value de 105.000 .

Le Conseil unanime accepte cette vente, la recette sera affectée au fonds de réserve extraordinaire.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Travaux communaux Marchés publics de services

a) Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'extension de l'école de Calonne mode de passation par voie de procédure négociée sans publicité, cahier spécial des charges et conditions du marché.

L'objet du marché consiste en l'étude complète, la préparation et le contrôle de l'exécution du marché (ou des marchés) relatif(s) aux travaux d'extension de l'école communale de Calonne (trois classes primaires, un bureau, des sanitaires et un réfectoire). Le présent marché comprend également l'exercice de la mission de coordination sécurité tant au niveau du projet que de la réalisation. L'attention du prestataire de services est attirée sur la volonté du maître d'ouvrage d'obtenir des subsides pour la réalisation desdits travaux (SGIPS : ex-Fonds des bâtiments scolaires).

Monsieur VERDONCK rappelle que son groupe est demandeur depuis longtemps de meilleures conditions d'accueil des élèves, et espère que la commune obtiendra les subsides sollicités.

Monsieur VINCENT a dénoncé le coût important des classes mobiles, il se réjouit que le Collège passe à un investissement durable. Si pour l'école de Fontenoy son groupe marque accord, pour celle de Calonne, son groupe votera contre. Il reste en cohérence avec une décision antérieure, estimant qu'il vaut mieux construire une nouvelle école sur un nouveau site, sur des terres garantissant toute stabilité.

Monsieur DUDANT répond que la commune a obtenu tous ses apaisements en matière de stabilité de l'école existante, c'est un problème de conception et de structure de charpente qui est la cause des mouvements qui ont été constatés. Un dossier de rénovation est par ailleurs en chantier.

Par 15 OUI et 2 NON, le Conseil communal adopte ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Didier DUDANT

b) Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'extension de l'école de Fontenoy mode de passation par voie de procédure négociée sans publicité, cahier spécial des charges et conditions du marché.

L'objet du marché consiste en l'étude complète, la préparation et le contrôle de l'exécution du marché (ou des marchés) relatif(s) aux travaux d'extension de

l'école communale de Fontenoy (deux classes primaires, des sanitaires et un réfectoire). Le présent marché comprend également l'exercice de la mission de coordination sécurité tant au niveau du projet que de la réalisation. L'attention du prestataire de services est attirée sur la volonté du maître d'ouvrage d'obtenir des subsides pour la réalisation desdits travaux (SGIPS).

A l'unanimité, le Conseil communal adopte ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Didier DUDANT

C) Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux de création d'une chapelle d'hiver et de sanitaires à l'église de Maubray - mode de passation par voie de procédure négociée sans publicité, cahier spécial des charges et conditions du marché.

L'objet du marché consiste en l'étude complète, la préparation et le contrôle de l'exécution du marché relatif aux travaux d'aménagement d'une chapelle d'hiver et de sanitaires en l'église St Amand de Maubray.

Monsieur VINCENT fait état d'un appel récent de Mgr HARPIGNY invitant les communes et les fabriques d'église à une réflexion sur la rationalisation des édifices du culte, vu l'érosion du nombre de fidèles et du nombre de ministres du culte. Il regrette que cette réflexion n'ait pas eu sur Antoing. Le dossier n'est pas chiffré pour l'instant et il constate que l'église catholique a des salles dans l'entité pour donner la catéchèse.

Monsieur VERDONCK, membre de la Fabrique d'Eglise de Maubray, s'en fait le porte-parole, l'inoccupation de la cure est un problème depuis plusieurs années, depuis le décès du curé, en fait. Cela représente une lourde charge pour la commune. Il y a deux ans, la Fabrique, l'Evêché et le Collège ont entamé des négociations pour pouvoir désaffecter la cure en vue de sa vente. La loi impose qu'un local adéquat soit mis à la disposition du desservant de la paroisse. Il a été estimé qu'un projet d'envergure, multi usages, couvrant les besoins à long terme était approprié.

Par 15 voix OUI et 2 ABSTENTIONS, le Conseil adopte ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Didier DUDANT

d) Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'entretien extraordinaire de la rue de Fontenoy (plan triennal) - mode de passation par voie de procédure négociée sans publicité, cahier spécial des charges et conditions du marché.

L'objet du marché consiste en l'étude complète, la préparation et le contrôle de l'exécution du marché relatif aux travaux d'entretien de la rue de Fontenoy à Antoing.

L'attention du prestataire de services est attirée sur la volonté d'intégration de l'aménagement en tenant compte des facteurs d'insécurité constatés à savoir : voirie en revêtement en hydrocarboné en mauvais état, filets d'eau et bordures à remplacer en divers endroits, parking à réaliser.

A l'unanimité, le Conseil adopte ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Didier DUDANT

4. Travaux communaux

a) Travaux de réfection de la place Bara à Antoing : plans, métrés, estimation, cahier des charges, mode de passation du marché par voie d'adjudication publique, fixation des critères de sélection qualitative.

Les travaux comportent principalement :

- le démontage de filets d'eau en pavés,
- le démontage et la réfection de revêtements en pavés mosaïqués,
- le démontage des protections d'arbres en pavés,
- la démolition de la fondation d'éléments linéaires, de protections d'arbres et d'accotement en pavés ;
- le démontage de bancs existants ;
- le terrassement de déblais ;
- la réalisation de fondations en empierrement et en béton maigre ;
- la pose d'éléments linéaires en pierre bleue (filets d'eau, bordures, zone de plantation) ;
- le démontage et la repose de zone de trottoirs en pierre bleue et de sa fondation ;
- le scellement des joints des pavés en voirie ;
- la réparation d'aménagement de trottoirs en pierre bleue ;
- la réalisation de plantations dans les zones prévues ;
- la pose de mobilier urbain (bancs, poubelles, range-vélos).

Les travaux sont estimés à 189.002,52 TVAC. Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal extraordinaire de 2009 pour un début de travaux fin du printemps 2009.

Monsieur VERSCHEURE, pour le groupe GO estime que ce dossier aurait dû émerger aux « travaux inutiles » de JC DEFOSSE. Son groupe avait marqué accord pour un soufflage des joints et une consolidation des pavés. La place a été réalisée il y a 10 ans, le choix des matériaux a-t-il été opportun ? Le projet a-t-il été mal conçu ? Dans un an ou deux, on aura la même chose avec la Grand'rue. Il trouve que c'est jeter l'argent par les fenêtres. Il existe d'autres priorités dans les villages, des besoins en trottoirs, en pistes cyclables. Le groupe votera contre.

Monsieur VINCENT, pour le groupe AC, abonde dans le même sens. Il demande pourquoi il n'y a pas eu de commission. Il espère que ces travaux donneront toute garantie et qu'il n'y aura plus de malfaçons.

Monsieur DUDANT rappelle que les joints n'ont pas été scellés pour des raisons d'esthétique, mais il s'avère à l'usage que ce scellement est nécessaire, et il faut aller en profondeur pour faire un ouvrage fiable.

Monsieur BAUWENS rappelle au Conseil que chaque année maintenant, un budget de 100.000 est prévu au budget pour des travaux d'entretien extraordinaire de voirie, de trottoirs, etc. Il y a déjà pas mal de travaux qui ont été réalisés dans les villages, et cela continuera.

Par 12 OUI et 5 NON, le Conseil communal adopte ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Didier DUDANT

b) Travaux d'aménagement partiel des voiries dans le périmètre de la rénovation urbaine : plans, métrés, estimation, cahier des charges, mode de passation du marché par adjudication publique, fixation des critères de sélection qualitative.

L'entreprise a pour objet la réalisation d'un aménagement piétonnier dans le centre urbain en rénovation, près de la Maison Espagnole et des logements de la rue Edouard Sourdeau.

L'estimation des travaux s'élève à 150.247,96 TVAC, subsidiés à 75 % dans le cadre de la rénovation urbaine. Les crédits nécessaires sont prévus au budget extraordinaire de 2008.

Ces travaux visent à résoudre les problèmes d'infiltrations d'eau dans les garages de la résidence E. Sourdeau.

Monsieur VERSCHEURE estime qu'au départ, il s'agit d'une erreur de l'architecte et de l'entrepreneur.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

5. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2008 est admis à l'unanimité.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Questions orales

Il n'y a pas de questions orales.